

Le SEMOCTOM organise :



LE BROYAGE DES BRANCHAGES

pour ses habitants

Ce dispositif s'inscrit dans le Plan National de Prévention des Déchets.



 *Améliorer son compost*

 *Protéger son potager et ses massifs*



**PROFITEZ DES APPORTS DU BROYAT
POUR VOTRE JARDIN !**

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

L' idée de proposer aux habitants du territoire du SEMOCTOM un **service gratuit** de broyage des petites branches est née lors des réunions publiques organisées pour la mise en place du compostage individuel.

Notre prestataire, l'association Réalisation Environnement Valorisation, s'inscrit dans le cadre des "ateliers et chantiers d'insertion" conventionnés par l'Etat et le Conseil Général de la Gironde.

Le broyage des branchages doit contribuer à réduire les quantités de déchets collectés pour répondre aux objectifs fixés par le Plan National de Prévention des déchets.

Le broyage, comment ça marche ?

- 1 Vous prenez rendez-vous auprès de l'association R.E.V.
- 2 Vous apportez vos branches pour qu'elles soient broyées. La durée du broyage est d'environ quinze minutes pour une petite remorque.
- 3 Vous repartez avec le broyat conditionné pour en faire du paillage ou du compost.

Vous pouvez également nous contacter pour récupérer du broyat gratuitement !

Section maximale des branchages acceptés par le broyeur : 10 cm



VALORISER SES BRANCHAGES

des solutions *simples* pour votre jardin !

Utiliser du broyat comme paillage

Recouvrir le sol au pied des plantes cultivées d'une dizaine de centimètres de broyat :

- * pour économiser l'eau
- * pour les protéger contre le gel
- * pour éviter la croissance des mauvaises herbes et donc l'utilisation de produits chimiques !



Pour le paillage : Faire broyer des branches sèches et sans feuille

Utiliser du broyat pour enrichir son compost

Intégré à votre compost, il régule l'humidité liée :

- * à l'excès de déchets riches en azote (déchets de cuisine, déchets du potager, tontes, marc et filtres à café, etc...)
- * au manque de déchets riches en carbone (tailles de haies, feuilles, carton, sciure, etc...)



Pour le compostage : Éviter les branches de résineux

Vous n'êtes pas encore équipé d'un composteur ?



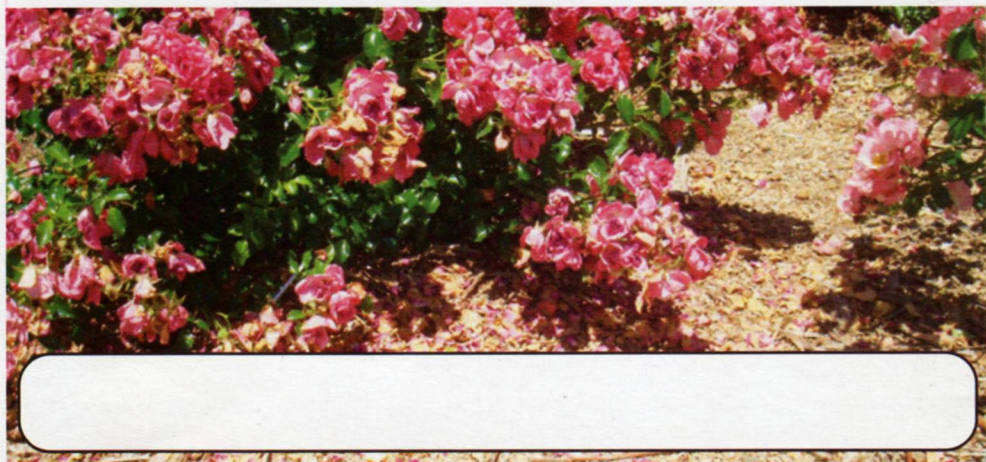
Le SEMOCTOM vous propose
un composteur par foyer
pour 10 € !

Contactez le SEMOCTOM ou votre Mairie

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour connaître les lieux et les jours de broyage
les plus proches de chez vous, consultez :

*votre mairie, votre communauté de communes,
l'association R.E.V. au 05-57-97-10-00
ou le SEMOCTOM - www.semoctom.com -*



Pour prendre rendez-vous*, appelez
l'association R.E.V. au 05-57-97-10-00

*association mandatée par le SEMOCTOM, chargée de broyer
gratuitement les déchets de tailles ou élagages des particuliers.*

*L'association vous proposera un rendez-vous dans une déchèterie
ou sur une des communes participant à cette action.*

***Attention :**

- le prestataire peut annuler la prestation au dernier moment les jours de pluie.
- il n'y aura pas de broyage les jours fériés.

